



Ville
d'Orthez

Dossier de Presse

4 Octobre 2021

**Valoriser
les façades :
un levier
pour dynamiser
le centre-ville**

RÉNOVATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER PUBLIC

> FAÇADE 14 RUE DE L'HORLOGE

Occupé actuellement au rez-de-chaussée par Orthez Animations, ce bâtiment municipal situé au 14 rue de l'horloge se compose également de deux logements à réhabiliter aux étages supérieurs.

REVITALISATION

Afin de contribuer à sa revitalisation, la Municipalité a fait le choix de valoriser cette façade localisée dans une rue où se sont installées plusieurs entreprises d'artisanat d'art, la Manufacture de béret, l'atelier Abat-Jour Etc et d'ici la fin de l'année, la boutique de Tissages Moutet. D'autres projets privés y sont également annoncés.

Guidés par un souci de préserver l'architecture traditionnelle, les travaux ont été en partie réalisés en régie et pour le reste confiés à des entreprises locales.

Préserver et valoriser le patrimoine bâti privé et public permettent à un cœur historique de ville de conserver son identité et de participer à son attractivité.

Dans le cadre de sa démarche de marketing territorial en complément de l'OPAH lancée par la CCLO, la Ville s'est engagée dans une dynamique d'embellissement du centre-ville.

Objectif : rénover et fleurir ses façades

LES ENTREPRISES :

> **Entreprise Lafargue (Orthez) :**

- Ravalement de façade via enduit de finition à la chaux réalisé de façon traditionnelle avec une finition talochée en accord avec les préconisations de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine Urbain (AVAP) et validé par l'Architecte des Batiments de France (ABF) avant le commencement des travaux.

- Remplacement des bandeaux bois et volige de toit.

- Remplacement de la gouttière en zinc et de la descente des eaux pluviales.

> **Entreprise La Miroiterie du Gave (Baigts -de- Béarn) :**

Remplacement de l'ensemble vitrée de la devanture commerciale par un ensemble alu gris foncé accessible PMR.

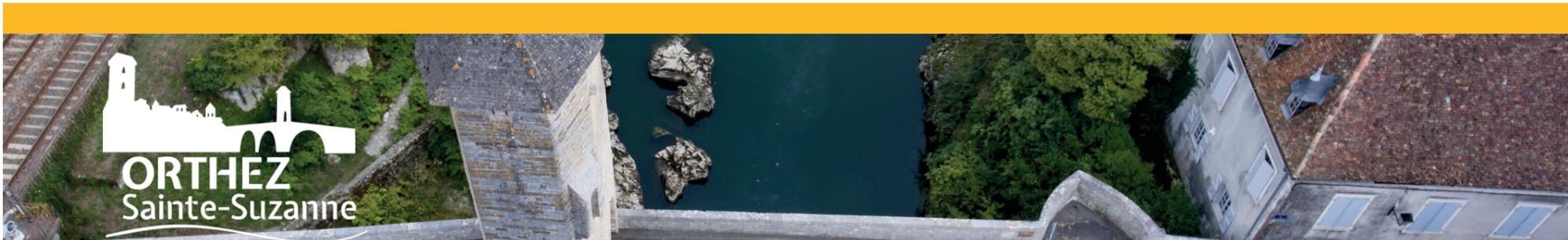
> **Entreprise Hebert Menuiserie Agencement (Orthez) :**

Restauration des volets battants persiennes à lames débordantes. Restauration de la porte cochère.

> **Travaux Régie :**

Remise en peinture de toutes les boiseries. Décapage manuel de toutes les pierres naturelles et restauration de l'enseigne de la Halte Jacquaire .

Montant des travaux : 12 117,69 € HT.



NETTOYAGE PAR DRONE DES FAÇADES DE L'HÔTEL DE VILLE

Afin de donner un coup d'éclat aux façades de ce bâtiment situé en plein carrefour d'Orthez, la Ville a fait appel à une entreprise au procédé innovant pour booster les 4 façades de la mairie qui représentent une surface de 1530 m².

Une solution économique, rapide et écologique

Le drone permet le nettoyage et le traitement des façades par une pulvérisation de produits écologiques pour éliminer les salissures, les mousses, les champignons et autres pollutions urbaines sans abîmer les matériaux ni émettre aucune pollution.

Le produit s'applique en pulvérisation basse pression, non agressive pour les matériaux (à la différence de la haute pression). Le temps de décrochage des verdissures et lichens par les intempéries est variable de 2 à 9 mois en fonction de plusieurs critères, et notamment l'inclinaison du support, la

période d'application et les conditions climatiques.

Le produit reste actif entre 2 et 4 ans.

L'entreprise assurera un suivi de l'évolution du support pour vérifier l'efficacité de la pulvérisation (remise d'un comparatif du traitement avant/après). Un ou plusieurs nouveaux passages (compris dans la prestation de l'entreprise) pourront être envisagés.

> L'intervention est prévue à compter du 6 octobre prochain (sous réserve des conditions climatiques), pour une durée de 5 à 6 jours. Le stationnement devant la mairie (places devant la façade) sera interdit pendant l'intervention.

> L'entreprise retenue est **Drone Ingenierie Systems**.

Montant des travaux : 11 016 € HT



AIDES AUX RAVALEMENTS DE FAÇADE : UN OUTIL DE VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Afin de compléter l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) mise en place par la CCLO, - elle améliore les conditions d'habitabilité des biens actuellement occupés et crée de nouveaux logements innovants pour développer l'attractivité du centre-ville d'Orthez -, la Ville a impulsé deux dispositifs d'aide aux propriétaires privés pour ravalement leurs façades sous certaines conditions : respect de chartes et/ou de ressources.

1/ Une aide pour les propriétaires résidant dans le coeur historique

En complément d'une subvention de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) attribuée sous conditions de ressources, la Ville participe au financement des travaux de ravalement de façades pour les immeubles situés dans le périmètre de l'OPAH-RU, c'est-à-dire le secteur 1 « Ville historique » de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine d'Orthez (AVAP).

Les propriétaires peuvent prétendre à :

> Une subvention de 25% par logement pour les façades entièrement visibles depuis le coeur historique.

> Une subvention de 10% par logement pour les façades sur cour et non-visibles depuis le domaine public.

Le montant total par logement cumulé des aides ANAH + Ville est attribué dans la limite d'un plafond de travaux pouvant être subventionnés de 5 000 euros HT.

2/ Une seconde subvention pour les propriétaires résidant dans un secteur priorisé

Une 2ème subvention s'adresse à un public plus large (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs ou syndicats de copropriétaires de copropriétés sans conditions de ressources) sur des artères-clés : La rue Moncade, la rue Bourg Vieux, la rue Craverie, la rue des Aiguilletiers, la rue du Pont Vieux, la rue Aristide Briand, le boulevard des Pommes, la place Marcadieu, la rue du Général Ducournau, la place Saint Pierre, l'avenue de la Moutète, la rue de l'Horloge.

> La Ville d'Orthez participe au financement des travaux sur les façades visibles depuis le domaine public à hauteur d'un taux de 50% du coût hors taxe des travaux subventionnables.

Le montant de la subvention est plafonné à 2 500 €.

Contact :

Guichet unique
habitat-énergie
05 59 60 48 49
habitat-energie@cc-lacqorthez.fr



Demandez votre permis de jardiner !

Fleurissement au pied des arbres, végétalisation de murs, jardinières de légumes, plantations entre les pavés ou dans les trottoirs minéralisés...la Ville d'Orthez a lancé en juillet ce dispositif de soutien aux initiatives citoyennes de fleurissement de l'espace public.

En respectant la Charte de végétalisation des rues, il permet d'occuper temporairement et gratuitement ces espaces par des plantations.

4 demandes de permis ont déjà été déposées, rue Moncade, rue de l'Horloge, rue Bourg-Vieux. 5 dossiers sont en prévision.

Les habitants ont jusqu'au 6 décembre pour s'inscrire afin de prévoir leurs plantations de printemps.

Les dossiers sont à remplir sur www.mairie-orthez.fr

